

Créer un fonds ou une fondation familiale

Table des matières

Quels sont les outils pour les familles qui veulent se lancer dans la philanthropie ?	2
Quelle est l'implication des familles dans une fondation ?	3
Quelle est la pérennité des fondations ?	3
Quels sont les prescripteurs ?	3
Quel est l'élément déclencheur ?	4
Quelles questions faut-il se poser avant de se lancer ?	4

Quels sont les outils pour les familles qui veulent se lancer dans la philanthropie ?

Pour des particuliers les dispositifs qui sont les plus adaptés sont : la fondation reconnue d'utilité publique (FRUP), la fondation abritée et le fonds de dotation.

La fondation reconnue d'utilité publique est un bijou mais demeure très compliquée à monter : elle demande un temps de mise en place, un degré d'engagement financier, et une gouvernance qui ne sont pas nécessairement de nature à répondre aux enjeux d'une famille. La famille ne peut, au plus, que détenir un tiers des mandats au Conseil d'administration, et se trouve de facto tôt ou tard marginalisée de la fondation dont elle a eu l'initiative. C'est une structure tournée vers la Cité et les projets d'ampleur impliquant de très nombreuses parties prenantes.

La fondation abritée est une solution particulièrement adaptée pour mettre en œuvre une fondation distributive. La fondation abritée est sans personnalité morale et est juridiquement rattachée à sa fondation abritante. L'offre des fondations abritantes s'est considérablement enrichie puisqu'il existe aujourd'hui plus de 40 fondations abritantes.

Elles se divisent en trois catégories : les généralistes : Institut de France, Fondation de France, les thématiques : Fondation WWF, Fondation Apprentis d'Auteuil, et les fondations d'affinité ou culturelles : Fondation Caritas, Fondation du protestantisme français, Fondation du judaïsme français, nous avons même deux fondations abritantes qui sont des fondations familiales qui ont pris cette option pour accueillir des fondations créées par des proches ou de la famille.

Les fondations généralistes permettent de soulager les fondateurs des contraintes administratives et comptables. Elles apportent un gage de sérieux, elles sont en quelque sorte « labellisante ».

Les fondations thématiques répondent en plus au souhait des fondateurs qui cherchent conseil et validation de la qualité de leur projet d'action. Enfin les fondations culturelles regroupent les fondateurs par affinité, sensibilité.

La place de la famille au sein du Conseil de fondation est définie avec la fondation abritante dans le cadre d'un contrat.

Enfin, le fonds de dotation permet une allocation de moyens sans autorisation administrative préalable. C'est une opportunité pour les fondateurs qui souhaitent être libres car il impose très peu de contraintes de sorte que le fondateur dispose d'une réelle capacité d'innovation, d'organisation de sa gouvernance, de financement, dans le cadre des règles définies de l'intérêt général et de la gestion désintéressée. Le fonds de dotation est de la responsabilité du porteur de projet et l'engage pleinement.

La famille ou l'individu a toute latitude pour définir sa place dans la gouvernance, la loi est très libre puisque 3 administrateurs suffisent sans préciser leur qualité ni leur quota (fondateurs, personnalités qualifiées, etc.).

Quelle est l'implication des familles dans une fondation ?

Cela dépend des relations entre la famille et la fondation.

Cela dépend aussi des générations d'une même famille qui vont s'impliquer dans cette fondation.

La fondation transforme un actif matériel en héritage symbolique : en effet si l'acte d'apport patrimonial constitue un dessaisissement sans retour d'actifs matériels de la famille, il est en même temps le lieu d'un engagement commun et constitue une sorte d'héritage moral en partage dans la famille et il est souvent vécu comme un catalyseur des valeurs familiales.

La fondation doit être un lieu de discussion, et de réunion où on bâtit une histoire commune pour le bien commun : une sorte de Château familial. La fondation est un actif immatériel familial.

Quelle est la pérennité des fondations ?

Il est primordial de fixer la durée de l'engagement philanthropique : d'ajuster missions, moyens et ambitions. La dévolution intergénérationnelle est difficile à mettre en œuvre. Cela dépend des membres de la famille (la dispersion géographique des membres de la famille, de leurs intérêts et désir dans la vie, de leurs âges compte beaucoup). Attention au cadeau empoisonné : des enfants peuvent ne pas vouloir ou pouvoir suivre le projet monté par leurs parents. L'important doit être de gérer le patrimoine de fondations aujourd'hui, de s'assurer que l'on sert d'ores et déjà réellement une mission d'intérêt général, et pas forcément dans un futur éloigné où les dotations seront rognées et les énergies tournées vers d'autres ambitions.

La Fondation de France, au regard de son expérience de quarante ans, a prévenu qu'elle n'assurerait plus l'accompagnement de fondation pérennes, même si elle en accepte sur des durées moyennes déjà ambitieuses.

Quels sont les prescripteurs ?

Le prescripteur c'est là où s'est structuré la confiance du philanthrope :

- Pour les familles d'héritiers : c'est plutôt le notaire qui a une lecture transgénérationnelle du patrimoine
- Pour les entrepreneurs : ce sera plutôt la banque, le comptable ou le conseil juridique du fondateur avec une lecture peut-être plus dynamique fondée sur des moments spécifiques de la vie de l'entreprise : transmission, cession...

Le conseiller est fondamental.

Les notaires, les banquiers et les comptables peuvent être les premiers conseillers. Néanmoins ils ne sont pas nécessairement les déclencheurs de l'envie de créer une fondation. Là ce sont plutôt les

modèles familiaux et amicaux : le fait que les fondateurs se mettent à échanger à propos de leurs engagements est capital dans la diffusion d'une culture philanthropique en France.

Quel est l'élément déclencheur ?

Le contexte familial, l'envie d'ouverture à des mondes autres que son monde professionnel, l'envie d'aventure (intellectuelle, humaniste, et même entrepreneuriale) et d'engagement, le besoin de donner du sens à sa vie. Parfois le besoin de se préparer une vie après la vie professionnelle...

La médiatisation et l'égo des personnes sont également d'utiles stimuli de la création d'une fondation !

Le moment crucial c'est un moment de changement : changement de vie, deuil, accident. Après plusieurs petits dons, il faut aller au-delà. De nombreuses autres raisons peuvent pousser des individus ou des familles à s'engager dans ce sens :

- Possibilité de s'engager personnellement
- Réunir la famille autour d'une cause, fédérer les intérêts et trouver un terrain d'entente
- Créer un héritage durable, confirmer et transmettre des valeurs entre les générations
- Atteindre un but commun
- Etc.

Quelles questions faut-il se poser avant de se lancer

?

- Quel sera l'objet de notre engagement et quel en est la portée (local, national, international)
- Quel est le capital dont nous devons disposer et quels sont les frais généraux associés à la création d'une fondation ?
- Quels membres de la famille faut-il impliquer ?
- Quelles sont les valeurs que nous partageons au sein de la famille ?
- Quels pourraient être les obstacles à surmonter ?
- Comment allons-nous prendre des décisions ?
- Combien de temps voulons-nous consacrer à la gestion ou la gouvernance de la fondation ?
- Comment impliquer mes enfants ou d'autres membres de ma famille et que peuvent-ils apprendre grâce à la philanthropie ?
- Voulons-nous gérer nous-mêmes l'actif investi ?
- Voulons-nous prendre les décisions qui concernent l'octroi de subventions ?
- Quelle pérennité pour la fondation ?
- Comment rencontrer ou travailler en collaboration avec d'autres fondateurs ?